

Date de dépôt : 7 septembre 2016

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite de Mme Delphine Klopfenstein Brogginì : Est-il prévu une harmonisation en matière de tri des déchets de cuisine et des déchets verts – levée et infrastructure – entre les différentes communes du canton, pour une égalité d'accès de toutes les habitantes et de tous les habitants du canton et une réelle progression du taux de recyclage ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 3 juin 2016, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

La loi fédérale sur la protection de l'environnement oblige à appliquer le principe du pollueur-payeur, ce qui implique, sauf exception dûment motivée, le recours à la taxe poubelle.

Le Valais romand vient d'annoncer que la taxe au sac, qui existe déjà en Haut-Valais depuis 1993, sera une réalité dès le 1^{er} janvier 2018. En 1975, précédant la législation fédérale, la Ville de Saint-Gall avait été la première commune à l'introduire. Genève est aujourd'hui le dernier canton suisse à ne pas appliquer cette taxe.

C'est qu'à Genève, le plan de gestion des déchets ne prévoit actuellement pas l'introduction de la taxe au sac si les ménages et entreprises du canton réussissent à atteindre un taux de recyclage de 50% à l'horizon 2017. Début 2016, le canton atteignait 46% de taux de recyclage. Un taux en légère augmentation mais dont les derniers pourcentages restent les plus durs à gagner.

Il faut se donner aujourd'hui les moyens d'atteindre ce taux. La part de déchets compostables finissant à l'usine d'incinération est encore beaucoup trop élevée. C'est là que réside la plus grande marge de progression ! Le compostage individuel, de quartier ou à grande échelle, doit donc être

favorisé et développé par une meilleure collaboration entre le canton et les communes.

Aujourd'hui, toutes les communes ne disposent pas des mêmes infrastructures de recyclage, qu'il s'agisse de lieux de tri ou de levée de déchets. Comment par exemple encourager le tri auprès de la population quand la commune ne propose pas de levée de compost, comme c'est notamment le cas à Versoix ?

Afin d'avoir une meilleure vision de l'état de collecte sur l'ensemble du canton :

- Quelles sont les communes qui ont pratiqué en 2015 la collecte des déchets de cuisine et, de façon distincte, la collecte des déchets verts ?*
- Pour chaque catégorie, avec quel résultat (tonnage et pourcentage, par matière et habitant) par rapport aux autres catégories de déchets ménagers (incinérables et recyclables) ?*
- Quelle offre est à disposition, dans chaque commune, pour permettre le tri à la source (collecte de porte à porte, déchetterie de quartier ou communale) ?*
- Quelle est l'offre qu'entendent mettre en place les communes qui ne disposent pas actuellement de levée des déchets de cuisine et des déchets verts, et dans quels délais ?*
- Quelles sont les mesures contraignantes, envisagées par le Conseil d'Etat, à l'encontre des communes qui n'entendent pas mettre en place un système de collecte des déchets de cuisine et déchets verts et dans quels délais ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Définitions

En premier lieu, il est indispensable de rappeler un certain nombre de définitions concernant les biodéchets. L'ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED) définit les biodéchets comme étant *les déchets d'origine végétale, animale ou microbienne*. Il s'agit donc aussi bien des déchets de cuisine que des déchets de jardin (ou déchets verts).

Sur le territoire cantonal, les biodéchets peuvent être collectés séparément (collecte séparée) ou de manière groupée (collecte mixte).

Le compost est le résultat de la transformation de déchets organiques par un procédé de dégradation d'origine microbienne.

Les déchets de cuisine et les déchets de jardin ne sont pas traités de la même manière sur le territoire du canton de Genève :

- Les déchets de cuisine et les déchets collectés de manière groupée sont éliminés dans des installations de méthanisation (installations où les biodéchets sont fermentés en milieu anaérobie, soit en absence d'oxygène). Le canton de Genève dispose d'une installation au site de Châtillon, qui doit être remplacée à terme par l'installation du Pôlebio.
- Les déchets de jardin sont éliminés dans des installations de compostage (installations où les biodéchets sont décomposés en milieu aérobie, soit en présence d'oxygène). Le canton de Genève dispose à ce jour de 6 installations de compostage (trois composteurs en bord de champs, le Groupement intercommunal de compostage de la rive droite du lac (GICORD), la Compostière Rive Gauche SA, et l'installation cantonale du site de Châtillon exploitée par les SIG).

Il convient de préciser qu'en réponse aux questions posées, les données transmises ci-après portent uniquement sur les statistiques communales (déchets urbains récupérés dans les communes). En effet, l'objectif de 50% de taux de recyclage concerne les déchets urbains dans leur ensemble, soit les déchets urbains des ménages (qui incluent les espaces de récupération) et les déchets urbains des entreprises.

Quelles sont les communes qui ont pratiqué en 2015 la collecte des déchets de cuisine et, de façon distincte, la collecte des déchets verts ?

Le service de géologie, sols et déchets (GESDEC) du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) établit annuellement un inventaire portant sur les flux de déchets générés sur l'ensemble du territoire genevois, parmi lesquels figurent les déchets urbains communaux.

Le tableau ci-après résume, pour chaque commune, les tonnages de déchets collectés selon l'organisation mise en place : collecte séparée des déchets de cuisine et des déchets de jardin (ou déchets verts) ou collectes mixtes (données 2015).

Commune	Pop. au 31 déc.	Cuisine	Jardin	Mixtes	Autres*	Total
Genève	201'164			3'030	2'630	5'660
Aire-la-Ville	1'160		90			90
Anières	2'558			910		910
Avully	1'786		40	50		90
Avusy	1'432		140	40		180
Bardonnex	2'264		190			190
Bellevue	3'314				140	140
Bernex	10'098			650	190	840
Carouge	21'741			740	240	980
Cartigny	863		70	10		80
Céligny	690			350		350
Chancy	1'606		60	40		100
Chêne-Bougeries	11'318	80	1'540			1'620
Chêne-Bourg	8'511	90	300			390
Choulex	1'155		160			160
Collex-Bossy	1'667				320	320
Collonge-Bellerive	8'037		1'760		190	1'950
Cologny	5'520		1'090			1'090
Confignon	4'535	30	70	320	10	430
Corsier	2'030		510			510

Commune	Pop. au 31 déc.	Cuisine	Jardin	Mixtes	Autres*	Total
Dardagny	1'549	10	80			90
Genthod	2'773		0		60	60
Grand-Saconnex	12'171	200	240		450	890
Gy	511		120			120
Hermance	1'016			230		230
Jussy	1'279			250		250
Laconnex	664			100		100
Lancy	31'557			810	910	1'720
Meinier	2'145		280	0	20	300
Meyrin	22'399		490	830	110	1'430
Onex	18'697			660	330	990
Perly-Certoux	3'046	140	100	240	30	510
Plan-les-Ouates	10'374			730	150	880
Pregny-Chambésy	3'635		530			530
Presinge	712		20			20
Puplinge	2'127		240			240
Russin	533				10	10
Satigny	4'127	50	140			190
Soral	759		70	20		90
Thônex	14'140	20	1'190			1'210
Troinex	2'338		440			440
Vandœuvres	2'542		710		240	950
Vernier	35'298	960	880			1'840
Versoix	13'439		580			580
Veyrier	11'298		1'250		170	1'420
Total	490'578	1'580	13'380	10'010	6'200	31'170

* déchets issus de l'entretien des espaces verts des communes

Pour chaque catégorie, avec quel résultat (tonnage et pourcentage, par matière et habitant) par rapport aux autres catégories de déchets ménagers (incinérables et recyclables) ?

Le tableau ci-après permet de comparer, pour chaque commune genevoise, le taux de recyclage des déchets urbains et la quantité totale des déchets urbains produits par habitant.

La quantité annuelle de déchets traitée par habitant est calculée à partir du tonnage produit sur le territoire de la commune, divisé par le nombre d'habitants.

A titre d'exemple, pour la Ville de Genève, en 2015, 42 758 tonnes de déchets ont été incinérés pour 201 164 habitants. Il en résulte une production spécifique de déchets de : $42'758_{\text{to}} \times 1'000 / 201'164_{\text{hab}} = 212,55 \text{ kg/hab/an}$.

Commune	Taux de recyclage	Organiques			Incinéré kg/hab/an	Recyclé kg/hab/an
		kg/hab/an	% recyc.	% global		
Genève	36,8%	28,1	23%	8%	212,6	123,8
Aire-la-Ville	43,8%	77,6	48%	21%	206,9	161,5
Anières	64,8%	355,7	77%	50%	250,9	461,7
Avully	39,3%	50,4	32%	12%	246,7	159,5
Avusy	50,1%	125,7	52%	26%	238,1	239,5
Bardonnex	45,3%	83,9	41%	19%	246,3	203,6
Bellevue	25,0%	42,2	52%	13%	245,7	81,7
Bernex	46,4%	83,2	45%	21%	216,0	186,8
Carouge	43,9%	45,1	27%	12%	213,2	167,2
Cartigny	52,7%	92,7	41%	21%	204,7	227,9
Céligny	69,0%	507,2	83%	57%	274,5	611,1
Chancy	44,3%	62,3	38%	17%	203,5	162,1
Chêne-Bougeries	51,0%	143,1	57%	29%	239,9	249,7
Chêne-Bourg	36,1%	45,8	34%	12%	239,9	135,6
Choulex	48,6%	138,5	54%	26%	273,8	258,6
Collex-Bossy	56,4%	192,0	73%	41%	203,0	262,6
Collonge-Bellerive	56,5%	242,6	70%	39%	267,4	347,8
Cologny	50,9%	197,5	71%	36%	267,6	277,4

Commune	Taux de recyclage	Organiques			Incinéré kg/hab/an	Recyclé kg/hab/an
		kg/hab/an	% recyc.	% global		
Confignon	48,6%	94,8	48%	23%	209,1	197,7
Corsier	56,3%	251,2	72%	40%	272,0	350,3
Dardagny	41,7%	58,1	33%	14%	247,9	177,5
Genthod	16,8%	21,6	42%	7%	255,8	51,5
Grand-Saconnex	41,3%	73,1	46%	19%	224,9	158,3
Gy	59,0%	234,8	65%	38%	253,0	363,9
Hermance	52,3%	226,4	69%	36%	298,0	327,0
Jussy	49,8%	195,5	61%	31%	319,9	317,9
Laconnex	56,0%	150,6	54%	31%	217,2	276,5
Lancy	45,8%	54,5	30%	14%	213,2	180,2
Meinier	50,0%	139,9	46%	23%	302,1	302,3
Meyrin	49,9%	63,8	32%	16%	202,4	201,9
Onex	39,5%	52,9	36%	14%	225,5	147,2
Perly-Certoux	44,6%	167,4	59%	26%	353,2	283,9
Plan-les-Ouates	49,0%	84,8	45%	22%	197,3	189,5
Pregny-Chambésy	46,3%	145,8	66%	30%	256,9	221,2
Presinge	23,9%	28,1	27%	6%	329,0	103,2
Puplinge	48,4%	112,8	48%	23%	251,0	235,6
Russin	43,0%	18,8	10%	4%	260,8	196,5
Satigny	42,6%	46,0	26%	11%	233,9	173,9
Soral	52,4%	118,6	50%	26%	215,3	236,7
Thônex	45,6%	85,6	42%	19%	244,1	204,8
Troinex	51,4%	188,2	65%	33%	274,0	289,9
Vandœuvres	61,6%	373,7	80%	49%	289,8	465,8
Vernier	43,8%	52,1	30%	13%	219,3	170,9
Versoix	32,4%	43,2	36%	12%	250,9	120,5
Veyrier	51,2%	125,7	54%	27%	223,8	234,4
Total	51,1%	127	55%	28%	223	233

Les écarts importants entre les communes rurales et les communes urbaines s'expliquent par la proportion importante de déchets de jardin collectés par la population.

Ainsi, d'une manière générale, il sied de rappeler que la comparaison des performances des communes ne peut se faire sur le seul indicateur « taux de recyclage » en raison de ces écarts importants entre typologie de déchets produits dans les communes rurales et dans les communes urbaines. L'indicateur le plus pertinent est celui de la quantité de déchets incinérés produits par habitant et par an.

A titre d'exemple, la commune de Vandœuvres, qui dispose d'un des taux de recyclage les plus importants du canton, produit une quantité nettement supérieure à la moyenne de déchets incinérables par habitant. La commune de Plan-les-Ouates, quant à elle, fait état, de manière générale, de très bonnes performances : si le taux de recyclage est légèrement inférieur à l'objectif des 50%, la quantité de déchets incinérables produits par habitant et par an est la plus faible du canton avec 197,3 kg/hab/an.

Quelle offre est à disposition, dans chaque commune, pour permettre le tri à la source (collecte de porte à porte, déchetterie de quartier ou communale) ?

Le tableau ci-après donne l'inventaire de l'offre à disposition, dans chaque commune, pour permettre le tri à la source des déchets organiques (les informations sont celles données par les communes au travers de l'inventaire cantonal 2015).

Abréviations : p-à-p = collecte de porte-à-porte; « p. récup » = collecte en point de récupération (ou point d'apport volontaire); nombre suivi de « x » = nombre de tournées hebdomadaires pour le ramassage de chaque type de déchets.

Communes	Cuisine		Jardin		Mixte	
	p-à-p	p. récup	p-à-p	p. récup	p-à-p	p. récup
Ville de Genève					2x	5
Aire-la-Ville				1		
Anières					2x	
Avully				1	1x	12
Avusy			1x			3
Bardonnex			1x	1		
Bellevue				1		
Bernex					1x	
Carouge					2x	15
Cartigny				3		4
Céligny				1		1
Chancy				2		5
Chêne-Bougeries	1x		1x			
Chêne-Bourg	2x		2x			
Choulex			1x			
Collex-Bossy						
Collonge-Bellerive			1x			
Cologny			2x	1		
Confignon	1x			2	1x	8
Corsier			1x	1		
Dardagny				7		
Genthod			0,5x			

Communes	Cuisine		Jardin		Mixte	
	p-à-p	p. récup	p-à-p	p. récup	p-à-p	p. récup
Grand-Saconnex	2x		1x	1		
Gy			0,25x			
Hermance					2x	
Jussy			1x			
Laconnex						2
Lancy					1x	21
Meinier				1		
Meyrin			1x		1x	7
Onex					1x	17
Perly-Certoux			1x		1x	1
Plan-les-Ouates					1x	1
Pregny-Chambésy			1x			
Presinge				1		
Puplinge				3		
Russin				1		
Satigny		15	1x			
Soral				1		
Thônex		2	0,5x	1		
Troinex			0,75x	1		
Vandœuvres			1x			
Vernier	2x		2x			
Versoix			1x			
Veyrier			1x			

Quelle est l'offre qu'entendent mettre en place les communes qui ne disposent pas actuellement de levée des déchets de cuisine et des déchets verts, et dans quels délais ?

A ce jour, la totalité des communes genevoises dispose d'un mode de collecte pour les déchets verts, et l'offre est à ce jour suffisamment étoffée concernant ce type de déchets.

Concernant les déchets de cuisine, le tableau précédent met en évidence le fait qu'une grande majorité de la population dispose déjà à ce jour d'un service pour la collecte des déchets de cuisine, qu'il s'agisse d'une collecte mixte ou spécifique.

En outre, il sied de mentionner que l'atteinte de l'objectif de 50% de taux de recyclage des déchets urbains est, avant toute chose, l'affaire des communes, et que le GESDEC leur a rappelé, dans le cadre de la mise en place de la campagne de collecte des déchets de cuisine, que ce travail est collectif et obligatoire, en lien notamment avec la mesure y relative du Plan de gestion des déchets 2014-2017.

Si, à ce jour, il n'existe pas d'inventaire exhaustif des mesures prévues par les communes pour étoffer l'offre disponible au sein de leur territoire pour la collecte des déchets de cuisine, la situation est véritablement en train de changer suite aux actions de coordination menées par l'Etat : plusieurs communes qui ne disposaient pas de collecte des déchets de cuisine en ont mise en place au cours de l'année 2016 (p. ex. Bellevue, Collex-Bossy). D'autres vont développer cette collecte entre fin 2016 et début 2017 (p. ex. Versoix, Cologny).

Ce qu'il faut donc retenir à ce stade, c'est que des évolutions importantes sont actuellement observées au sein de la très large majorité des communes genevoises en ce qui concerne la collecte des déchets de cuisine, notamment pour celles qui ne disposaient pas de levée pour ce type de déchets.

L'opération menée conjointement par l'Etat et les communes genevoises va renforcer ces modifications, et un bilan de la situation en matière d'infrastructures disponibles auprès de la population pourra être établi à la fin du premier semestre 2017.

Quelles sont les mesures contraignantes, envisagées par le Conseil d'Etat, à l'encontre des communes qui n'entendent pas mettre en place un système de collecte des déchets de cuisine et déchets verts, et dans quels délais ?

Actuellement, le Conseil d'Etat n'a pas prévu de mesures contraignantes à l'encontre des communes qui n'entendent pas mettre en place un système de collecte des déchets de cuisine et des déchets verts.

En effet, tel que mentionné plus haut, d'importantes évolutions sont observées depuis le début de l'année suite au lancement de la campagne d'importance cantonale pour la collecte des déchets de cuisine (renforcement d'infrastructures existantes, mise en place de nouvelles tournées, etc.).

La politique d'incitation plus que de répression est donc pour le moment poursuivie en ce qui concerne la diminution des déchets incinérables produits par la population genevoise, vu les récents changements observés. Il est important de noter que les communes ont tout intérêt à développer la collecte séparée des déchets de cuisine puisqu'elle permet de faire des économies, dès

lors que la méthanisation de ces déchets est moins onéreuse que l'incinération.

Le Conseil d'Etat propose de faire un bilan intermédiaire de l'état des infrastructures et systèmes de collecte des déchets de cuisine sur l'ensemble du territoire, ainsi que des premiers résultats obtenus grâce à la campagne de collecte des déchets de cuisine. Il rappelle à ce stade que le principal objectif en matière de performance de collecte des déchets de cuisine est celui de la diminution de la quantité de déchets incinérables produits par habitant et par an, le taux de recyclage étant un objectif biaisé par la typologie des communes (cf. plus haut).

La principale mesure contraignante qui pourrait être prise par le Conseil d'Etat serait l'intégration, dans le prochain Plan de gestion des déchets (qui devra être adopté début 2018), d'une obligation stricte de mettre en place les infrastructures et les collectes de déchets urbains. Les objectifs à atteindre par les communes correspondront en outre à une quantité de déchets incinérés et non à un taux de recyclage tel que c'est le cas actuellement.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP